

TD n°06 : Les règles de la Versification

1. La strophe : ensemble de vers dont le nombre varie selon la forme du poème. Selon le nombre de vers dans une strophe, cette dernière possède des noms différents :

- Monostique : strophe à un vers.
- Distique : strophe à deux vers.
- Tercet : strophe à trois vers.
- Quatrain : strophe à quatre vers.
- Quintil : strophe à cinq vers.
- Sizain : strophe qui comporte six vers.
- Septain : strophe qui possède sept vers.
- Huitain : strophe à huit vers.
- Neuvain : c'est une strophe de neuf vers. Trop long et déséquilibré, il n'est présent dans la poésie française que dans les périodes de recherche formelle.
- Dizain : strophe à dix vers.
- Onzain : strophe à onze vers.
- Douzain : strophe qui comporte douze vers.
- Treizain : strophe à treize vers.
- Quatorzain : strophe qui comporte quatorze vers.
- ...

Au-delà de quatorze vers, la strophe ne porte pas de nom particulier.

-Nous distinguons également deux types de strophes :

La strophe isométrique : strophe dans laquelle les vers sont tous réguliers, c'est-à-dire qu'ils possèdent tous le même nombre de syllabes (pieds).

La strophe hétérométrique : c'est une strophe où les vers n'ont pas tous le même nombre de pieds et ils sont dits irréguliers.

2. Le vers : dans le langage poétique, on appelle une phrase ou proposition qui se termine par une rime : un vers. Ce dernier a des noms différents selon le nombre de pieds qu'il possède :

- Monosyllabe :** vers à 1 (une) syllabe.
- Dissyllabe :** vers à deux (2) syllabes.
- Trisyllabe :** vers à trois syllabes.
- Quadrisyllabe :** vers à quatre syllabes.
- Pentasyllabe :** vers à cinq syllabes.
- Hexasyllabe :** vers à six syllabes.
- Heptasyllabe :** vers à sept syllabes.
- Octosyllabe :** vers à huit syllabes.

-Ennésyllabe : vers à neuf syllabes.

-Décasyllabe : vers à dix syllabes.

-Hendécasyllabe : vers à onze syllabes.

-Alexandrin : vers à douze syllabes.

A partir de 13 syllabes, les vers n'ont pas de noms.

La règle imposée par la Pléiade au XVII^e siècle stipulait que les poètes ne devaient pas dépasser le seuil de 12 syllabes et ce fut le cas jusqu'à la fin du XIX^e siècle en France.

3. Le mètre : on sous-entend par là le fait de découper le vers en syllabes et pour cela il faut tenir compte de certaines règles :

a- Le « e » muet : lorsqu'il est suivi d'une consonne, on doit le compter. Par contre, s'il est suivi par une voyelle, il ne se compte pas. Le « e » muet à la fin du vers ne se compte pas ; sauf le « e » avec des accents, par exemple « é ».

b- La synérèse : lorsque le poète est confronté à un vers de 13 syllabes alors que le reste des vers du poème en ont 12, il doit procéder à une synérèse : il s'agit de prononcer deux voyelles dans un mot en un seul son afin d'obtenir 12 pieds et ainsi respecter la règle de l'alexandrin.

c- La diérèse : lorsqu'un vers comporte par exemple onze syllabes au lieu de douze, là le poète procède à une diérèse et c'est le fait de prononcer deux voyelles qui se suivent dans un mot en deux sons différents pour obtenir une syllabe de plus et pour ainsi obtenir pour tous les vers 12 pieds surtout dans le cas du sonnet. Cela s'applique également aux autres types de vers tels que l'octosyllabe ou encore l'heptasyllabe.

Exemple de scansion d'un alexandrin :

« Mère des souvenirs, maîtresse des maîtresses, »

« Mè-re-des-sou-ve-nirs,-maî-tres-se-des-maî-tresses, » (12 syllabes) Alexandrin

Exemple de scansion d'un décasyllabe :

« Et l'on entend à peine leurs paroles »

« Et-l'on-en-ten-d à-peine-leurs-pa-roles » == » (10 syllabes) Décasyllabe

Exemple de scansion d'un octosyllabe :

« Devant l'ainé des rois du monde »

« De-vant-l'ai-né-des-rois-du-monde » == » (8 syllabes) Octosyllabe